



1. CONTEXTE

- 1988** : 1^{re} Politique de réhabilitation des terrains contaminés du Québec.
- 1998** : Élargissement du champ d'action en y ajoutant la prévention avec la Politique de protection de réhabilitation des terrains contaminés.
- 2017** : Nouvelle Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés accompagnée du Plan d'action 2017-2021.
- 2022** : Présentation du nouveau Plan d'action 2023-2029 de la Politique.

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE

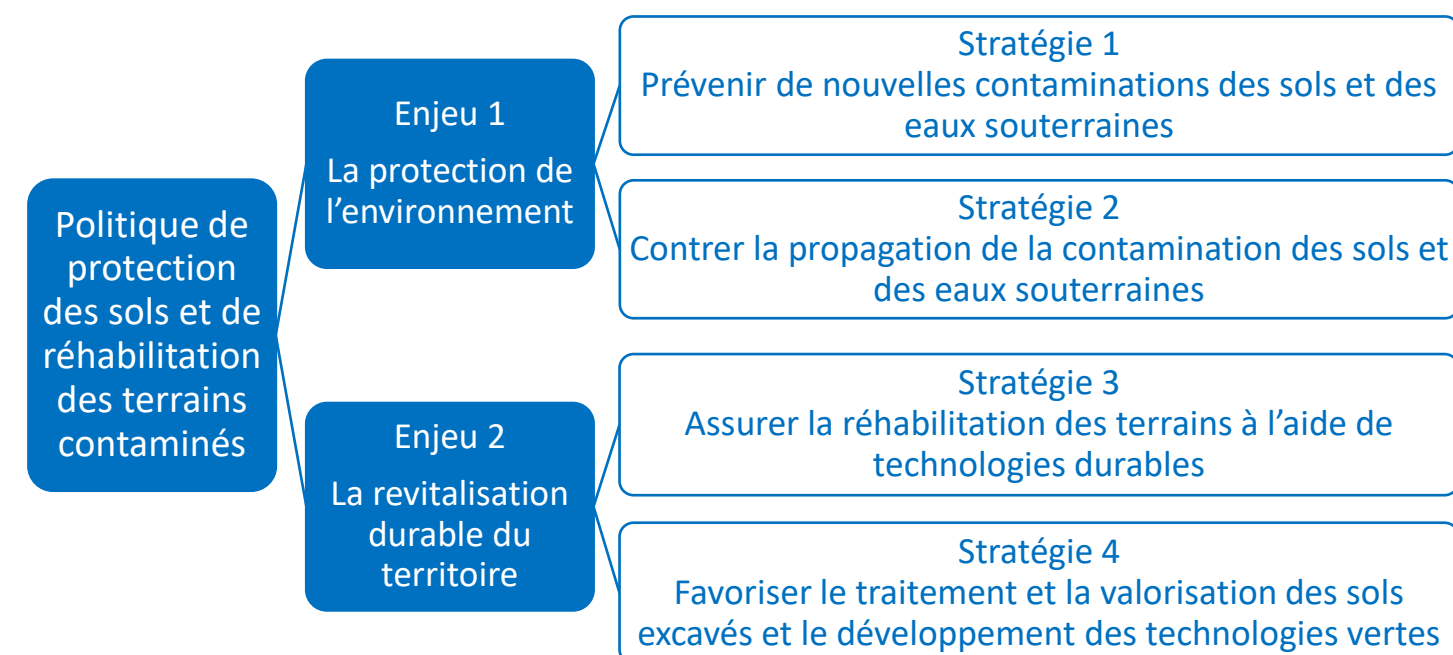
Le Plan d'action 2023-2029 de la Politique incorpore les 3 dimensions du développement durable

- ENVIRONNEMENTAL** – Protéger l'environnement, la santé et diminuer les GES
- SOCIAL** – Développement social des collectivités
- ÉCONOMIQUE** – Relance de l'économie et de l'emploi



3. LA POLITIQUE

La Politique s'articule autour de 2 enjeux majeurs et 4 stratégies d'intervention dans les domaines de la gestion des sols et de la réhabilitation des terrains contaminés.



4. OBJECTIFS

Objectif 1 : Augmenter la proportion de sols contaminés excavés, traités et valorisés	Objectif 2 : Augmenter le nombre de terrains réhabilités à l'aide d'une technologie <i>in situ</i>	Objectif 3 : Accroître le nombre de terrains contaminés qui sont réhabilités via les programmes d'aide financière	Objectif 4 : Soutenir les centres de traitement à usage public et favoriser le traitement et la valorisation des sols contaminés	Objectif 5 : Contribuer au développement des technologies vertes et innovantes
Cible : Viser à ce que 80 % des sols contaminés excavés soient traités et valorisés	Cible : Viser à ce que 75 terrains soient réhabilités à l'aide d'une technologie <i>in situ</i>	Cible : Viser à ce que 100% du montant fixé en aide financière serve à réhabiliter 75 terrains contaminés	Cible : Maintenir à un minimum de 30 le nombre de centres de traitement à usage public.	Cible : Viser à ce 100% du montant fixé en aide financière serve à développer 20 projets de technologies vertes et innovantes

5. GRANDS THÈMES ET ACTIONS

THÈME 1 – ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE	Objectifs
Action 1. Lancer des nouveaux programmes d'aide financière à la réhabilitation et à l'innovation	3, 4 et 5
Action 2. Développer des outils d'accompagnement pour la clientèle	1
Action 3. Définir les exigences du Ministère pour des cas d'analyse de risque spécifiques	1
THÈME 2 – RÉHABILITATION DURABLE ET VALORISATION	Objectifs
Action 4. Intégrer le principe de réhabilitation durable dans le choix des mesures de réhabilitation	2
Action 5. Faciliter l'approbation des projets de réhabilitation durables	2
Action 6. Mettre en œuvre le Règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés	1
Action 7. Favoriser et promouvoir la valorisation des sols contaminés	1
Action 8. Mettre en place un plan d'intervention pour les communautés autochtones, nordiques et isolées	3
THÈME 3 – MODERNISATION DU RÉGIME RÉGLEMENTAIRE DES SOLS CONTAMINÉS	Objectifs
Action 9. Simplifier l'encadrement réglementaire afférent aux sols contaminés et à la réhabilitation des terrains, tout en renforçant certaines dispositions pour mieux protéger l'environnement	1
Action 10. Mettre en œuvre le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés	1